

LETTRE CIRCULAIRE 71/2004
2 novembre 2004

QUESTIONS WEND

- Références :
- 1) Lettre circulaire du BHI No. 42/2004 du 29 juin 2004.
 - 2) Décision No. 17a de la 16^e Conférence hydrographique internationale (15-19 avril 2002, Monaco).

Monsieur le Directeur,

La présente LC a pour objet de traiter de plusieurs points d'actions du Comité sur la base de données mondiale pour les cartes électroniques de navigation (WEND), d'informer les Etats membres des actions achevées, de communiquer le statut des actions en cours et de demander des informations en vue d'aider le WEND à évaluer le statut de la production, de la cohérence et de la distribution des ENC.

Composition du WEND

La lettre circulaire No. 42/2004 demandait aux Etats membres la confirmation de leur représentation au sein du Comité et que des représentants soient nommés aux fonctions de président et de vice-président. Le BHI remercie les 38 Etats membres qui ont répondu. L'Annexe A contient la dernière liste des membres du WEND. Le capitaine de vaisseau Roger PARSONS (USA) a proposé d'assumer les fonctions de président et le capitaine de vaisseau Abri KAMFER (Afrique du Sud) celles de vice-président. Ces derniers seront confirmés lors de la 9^e réunion WEND qui se tiendra les 7 et 8 avril 2005 à Monaco.

Pratiques en matière de gestion de la qualité

Le Principe 4.1 du WEND est le suivant :

« Une norme reconnue doit être utilisée en ce qui concerne la gestion de la qualité (par exemple ISO 9000) afin d'assurer des services ENC de grande qualité. »

En outre, dans le cadre de la tâche T4.2.4 du Programme de travail de l'OHI, il est demandé au BHI de surveiller les développements intervenus dans la gestion de la qualité et d'en informer les Etats membres ainsi que d'encourager les homologations ISO 9000 pour la gestion de la qualité, afin de renforcer la position des Services hydrographiques en tant que prestataires de services.

Plusieurs Services hydrographiques des Etats membres ont obtenu cette certification de gestion de la qualité et d'autres sont en passe de l'obtenir. Le questionnaire joint en Annexe B vise à mieux évaluer le statut de la mise en œuvre de la gestion de la qualité parmi les Etats membres et à fournir des points de contact pour assurer des conseils et une assistance aux Etats membres qui s'efforcent d'appliquer les pratiques en matière de gestion de la qualité. **Il vous est demandé de bien vouloir compléter le questionnaire joint en Annexe B et de le faire parvenir au BHI avant le 30 janvier 2005.**

Document d'information destiné aux plus hauts responsables

La 8^e réunion WEND (Tokyo, mars 2004) a recommandé au BHI de préparer un document d'information adéquat sur les bénéfices retirés de l'utilisation des ENC/ECDIS, destiné à de hauts fonctionnaires gouvernementaux, pour utilisation par les SH, selon que de besoin. Ce document d'information est communiqué en Annexe C. Les SH peuvent l'éditer et l'utiliser à leur convenance. Vos commentaires sur son contenu et sur sa facilité d'utilisation seront les bienvenus.

Règles de procédures WEND pour les observateurs

L'ensemble des 38 Etats membres qui ont répondu à la LC No. 42/2004 concernant l'adoption d'une Règle de procédure WEND supplémentaire ont approuvé l'inclusion d'observateurs aux réunions WEND. Les règles de procédure WEND ont été amendées pour inclure :

« 2.2 Le Comité peut inviter des ONG internationales accréditées et des associations professionnelles à participer aux réunions du Comité, en qualité d'observateurs. »

Le mandat actualisé du WEND est fourni en Annexe D.

Certification des ECDIS et test d'homologation

Lors de la 8^e réunion du WEND, la France a relevé que plusieurs éléments importants n'étaient pas inclus dans la Publication spéciale de l'OHI S-64, *Ensemble de données d'essai pour les ECDIS* et n'étaient donc pas testés lors des tests d'homologation. Il a été demandé à la France de communiquer des informations supplémentaires au BHI afin de les renvoyer au CHRIS en tant que point de travail potentiel. La France a répondu au BHI, en notant les points spécifiques non inclus dans l'ensemble de données d'essai. De plus, la France a proposé d'examiner et d'adopter une approche différente pour l'assurance qualité du système ECDIS. Cette question a été renvoyée au CHRIS, aux fins de commentaires et pour inclusion dans son programme de travail, selon qu'il convient.

Production, cohérence et distribution des ENC

Le groupe de travail du WEND a demandé aux présidents des Commissions hydrographiques régionales de fournir un rapport sur l'état de la production, de la cohérence et de la distribution des ENC dans leur région. Les points clés identifiés dans la demande étaient le développement d'un programme à petites échelles avec des responsabilités de pays producteurs pour leur région, une méthode permettant d'assurer la cohérence des ENC au-delà des frontières, entre les pays de leur région ainsi qu'une méthode permettant d'assurer des services de distribution conviviaux pour les ENC de leur région. Le groupe de travail du WEND se réunira dans un futur proche, entre autres pour analyser les réponses à ce jour obtenues des Commissions hydrographiques régionales.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,



Contre-amiral Kenneth BARBOR
Directeur

Annexe A–Liste des membres du Comité WEND

Annexe B–Formulaire de réponse – Mise en œuvre de la gestion de la qualité pour la production d'ENC

Annexe C–Document d'information destiné aux plus hauts responsables – l'importance du système ECDIS

Annexe D -Mandat du WEND

COMPOSITION DU WEND
(*Novembre 2004*)

*** = Président

** = Vice-président

* = Secrétaire

Etat membre	Nom	E-mail
Afrique du Sud	CV. Abri KAMPFER** (à compter du 22 déc. 2004)	hydrosan@iafrica.com
Algérie	Chef du Département des cartes marines	shfn@shfn.dz
Allemagne	M. Horst HECHT	Horst.Hecht@bsh.de
Argentine	<i>A nommer</i>	dhidro@hidro.gov.ar shn@hidro.gov.ar
Australie	CV. Bruce KAUFER** (jusqu'au 21 déc. 04) CV. Rod NAIRN (à compter du 22 déc 04)	Bruce.Kafer@defence.gov.au International.relations@hydro.gov.au
Canada	M. Michel POULIN	PoulinM@dfo-mpo.gc.ca
Chili	CV. Roberto E. GARNHAM Poblete	shoa@shoa.cl
Chine	M. WANG Liangyu M. NG Kwok-Chu (Hong Kong)	hydro@msa.gov.cn hydro@mardep.gov.hk
Corée (Rép.de)	M. KIM, Dong-Soo M. SHIN, Myoung-Sig	kds@nori.go.kr msshin@nori.go.kr
Cuba	CF. Iván K. SOSA Chongo	internacional@geocuba.co.cu
Espagne	CF. Carlos M. GAMUNDI Fernández	ihmesp@retemail.es
Estonie	M. Tõnis SIILANARUSK	tonis.siilanmarusk@vta.ee
Fédération de Russie	Amiral. A.A. KOMARITSYN	gunio@homepage.ru
Finlande	M. Juha KORHONEN	Juha.Korhonen@fma.fi
France	Ing. Général Michel LE GOUIC	mlegouic@shom.fr
Grèce	CC. Dimitrios EVANGELIDIS	dcd@hnhs.gr
Inde	<i>A nommer</i>	jillu@del2.vsnl.net.in nho@sancharnet.in
Indonésie	Amiral T.H. SOESETYO	infohid@indo.net.id
Italie	CC. Massimiliano NANNINI	nanninim@marina.difesa.it
Japon	M. Teruo KANAZAWA Dr. Hideo NISHIDA	teruo-kanazawa@kaiho.mlit.go.jp nishida@jha.jp
Malaisie	CV. Yacob bin ISMAIL	rmnodc@tm.net.my
Mexique	CV. Fernando A. ANGLI Rodriguez	digadhicar@semar.gob.mx
Norvège	M. Frode KLEPSVIK	frode.klepsvik@statkart.no
Nouvelle-Zélande	M. John SPITTAL Mme Heather MACFARLANE	jspittal@linz.govt.nz hmacfarlane@linz.govt.nz
Oman	Muq. Bahry (CF) Ian E.I. JOLLY	nhooman@omantel.net.om
Pays-Bas	CV. Ruurd VAN ROOIJEN	info@hydro.nl

Etat membre	Nom	E-mail
Pérou	LV. Julio César CHILET Correa	jchilet@dhn.mil.pe
Portugal	VA Carlos A. Viegas FILIPE CF. Fernando M. Maia PIMENTEL	dirgeral@hidrografico.pt hidrografia@hidrografico.pt
Royaume-Uni	Dr. Wyn WILLIAMS	Wyn.Williams@ukho.gov.uk
Singapour	M. Parry OEI	parry_s_l_oei@mpa.gov.sg
Suède	M. Åke MAGNUSSON	Ake.Magnusson@sjofartsverket.se
Thaïlande	VA Suchart YANOTHAI	hydrotech@navy.mi.th
Ukraine	M. Oleg MARCHENKO	dudg@i.kiev.ua
USA (NGA)	CA Chris ANDREASEN	AndreasenC@nga.mil
USA (NOAA)	CV. Roger L. PARSONS***	Roger.L.Parsons@noaa.gov
Venezuela	CV Manuel FERNANDES Correia	dhn@ifxnw.com.ve dhn@dhn.mil.ve
BHI		
	CA Kenneth BARBOR Ing en chef Michel HUET*	kbarbor@ihb.mc mhuet@ihb.mc
Observateurs	Nom	E-mail
PRIMAR- Stavanger	M. Asbjorn KYRKJEEIDE	Asbjorn.Kyrkjeide@primar.org
IC-ENC	M. Graham SAUNDERCOCK	Graham.Saundercock@ic-enc.org
OEF	Dr. Lee ALEXANDER	Lee.Alexander@unh.edu
COI	Dr. Dimitri TRAVIN	d.travin@unesco.org

Mise en œuvre de la gestion de la qualité pour la production d'ENC

(A faire parvenir au BHI, avant le 30 janvier 2005

E-mail : info@ihb.mc - Télécopie : +377 93 10 81 40)

Etat membre :

1. Votre Service hydrographique est-il certifié en tant qu'institut mettant en œuvre un système de gestion de la qualité ?

Oui Non, mais en bonne voie Non

2. Si la réponse est « Oui »,
- a. Quelle est votre norme de certification (par ex. ISO9001:2000)?
 - b. Quel organisme de certification vous a délivré votre homologation (par ex. Det Norske Veritas)?
 - c. Quel est votre champ de certification (c'est-à-dire tous les processus et services relatifs à la fourniture d'informations géographiques maritimes visant à améliorer la sécurité de la navigation)?
 - d. Transmettre des informations concernant un point de contact prêt à fournir des conseils aux autres Services hydrographiques qui souhaitent obtenir une certification.
3. Si la réponse est « en bonne voie »,
- a. Quelle(s) norme(s) utilisez-vous ? (par exemple ISO 9001:2000) ?
 - b. Quel est l'éventail des activités pour lesquelles vous recherchez une certification (par ex. tous les processus et services ou un sous-ensemble de vos processus et activités)?
 - c. Quel stade avez-vous atteint (en pourcentage) et quand pensez-vous obtenir la certification ?
 - d. Existe-t-il des points de la mise en œuvre pour lesquels vous avez souhaitez une assistance et, le cas échéant, de quel type d'assistance spécifique avez-vous besoin ?
4. Si la réponse est « non »
- a. Envisagez-vous de mettre en œuvre un système de gestion de la qualité ?
 - b. Avez-vous besoin d'une assistance pour prendre cette décision ou entamer le processus ?

Nom/Signature: Date:

L'importance du système ECDIS

Qu'est-ce qu'un ECDIS?

Le système de visualisation des cartes électroniques et d'information (ECDIS) est constitué d'un équipement et d'un logiciel qui permettent d'afficher des informations de navigation. L'ECDIS doit satisfaire aux normes de fonctionnement spécifiées par l'Organisation maritime internationale (OMI) et a reçu une homologation reconnue par une Administration de la sécurité maritime, et conforme aux tests de fonctionnement imposés par la Commission électrotechnique internationale (CEI). La carte électronique de navigation (ENC) fait partie intégrante de l'ECDIS. Une ENC est une base de données numérique d'informations de navigation dont la compilation est effectuée en vue d'un affichage sur l'ECDIS. Une ENC est publiée par ou sur l'autorité d'un Service hydrographique autorisé par le gouvernement ou par toute autre institution gouvernementale pertinente. Le contenu, la structure et le format d'une ENC sont spécifiés par l'Organisation hydrographique internationale (OHI). L'OMI a reconnu que l'ECDIS répond aux prescriptions d'emport des cartes marines, dans le cadre de la Convention sur la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS, 2002) et qu'il peut donc remplacer la carte marine papier pour la planification, le suivi et la surveillance du voyage prévu pour le navire. Les implications des règles SOLAS sont nombreuses et variées.

Pourquoi l'ECDIS est-il important ?

D'un côté, l'efficacité des opérations maritimes est grandement améliorée. Le navigateur ne doit plus éplucher laborieusement les Avis aux navigateurs, en extraire les changements pertinents et annoter ces changements sur une carte papier. Au sein de l'ECDIS, les changements aux ENC sont compilés et affichés par le biais des modifications électroniques reçues par e-mail, internet ou sur un support électronique. Pour la planification du voyage, le portefeuille de cartes nécessaires, à l'échelle appropriée, est littéralement à portée de main du navigateur à partir de la console ECDIS. De la même façon, les informations supplémentaires comme les tables de marée, les livres des feux et les instructions nautiques sont récupérables à partir de la console ECDIS. Pendant le voyage, la position du navire est en permanence tracée et enregistrée, en même temps que d'autres informations que le navigateur peut souhaiter entrer manuellement ou automatiquement. L'utilisation de l'ECDIS permet de réaliser des économies significatives, en terme d'effectifs.

Plus important, la sécurité de la navigation est fondamentalement améliorée. L'ECDIS intègre une détermination de la position précise, en temps réel sur l'affichage de la carte. L'attention du navigateur n'est plus concentrée sur l'obtention et sur le tracé de la position du navire mais sur l'évaluation de la situation actuelle et sur la détermination des actions futures. Etant donné que la base de données ENC est « astucieuse », dans la mesure où on peut l'interroger pour obtenir des informations supplémentaires, l'intégrer à d'autres paramètres et la régler pour répondre à des seuils fixés par le navigateur, l'ECDIS peut avertir de dangers ou indiquer les manoeuvres prévues en même temps que la trajectoire du navire. L'intégration d'affichages RADAR et de systèmes d'identification automatiques avec l'affichage ECDIS contribue à accroître la sécurité de la navigation et notamment à éviter les abordages.

L'effet cumulé des améliorations apportées à l'efficacité et à la sécurité de la navigation entraîne une diminution des coûts de transport et d'assurance. Celles-ci contribuent également à la protection du milieu marin en raison de la diminution du nombre d'abordages et d'échouements et des dommages catastrophiques qui en découlent pour l'écosystème. La sécurité et l'efficacité des opérations maritimes sont intrinsèquement liées au développement durable, dans les pays développés et dans ceux en voie de développement.

Pourquoi les ECDIS sont-ils une préoccupation gouvernementale?

Tandis que le logiciel et le matériel associés à l'ECDIS sont développés par le secteur privé, les données essentielles nécessaires à son fonctionnement (l'ENC) sont le produit et la responsabilité de l'Etat côtier. La Convention SOLAS oblige l'Etat côtier à fournir et à tenir à jour toutes les informations nautiques nécessaires à la sécurité de la navigation. La collecte de données, la

production d'informations nautiques et la tenue à jour de ces informations peuvent être déléguées à une tierce partie mais constituent l'obligation et la responsabilité explicites de l'Etat côtier. Un Etat côtier doit pouvoir assurer, au minimum, la qualité des informations nautiques fournies par un tiers et coordonner les activités maritimes au sein de ses eaux afin d'évaluer l'adéquation et l'actualisation de ses informations nautiques. La plupart des Etats côtiers ont établi des Services hydrographiques afin d'évaluer les besoins, de collecter des données, de produire et de tenir à jour les informations nautiques et de diffuser les produits nautiques.

Auprès de qui un Etat côtier peut-il obtenir une assistance ?

L'Organisation hydrographique internationale (OHI) est une organisation intergouvernementale à caractère consultatif et technique qui comprend plus de 70 Etats membres représentés par leurs Services hydrographiques respectifs. Les objectifs de l'OHI incluent la coordination des activités des Services hydrographiques nationaux, la normalisation des cartes marines et des publications nautiques et l'adoption de méthodes fiables et efficaces pour l'exécution de levés hydrographiques, visant toutes à contribuer à la sécurité de la navigation et à la protection du milieu marin. L'OHI appuie les opportunités de formation et soutient les projets en matière de renforcement des capacités. Les Etats membres de l'OHI sont prêts à apporter leur assistance, par le biais d'accords bilatéraux ou d'initiatives régionales.

**COMITE SUR LA BASE DE DONNEES MONDIALE POUR LES CARTES
ELECTRONIQUES DE NAVIGATION (WEND)**

MANDAT

Objectif:

Promouvoir l'établissement d'une base de données mondiale pour les cartes électroniques de navigation (WEND) adaptée aux besoins de la navigation internationale.

1. Mandat

- 1.1 Assurer un forum pour la coordination des activités des Etats membres visant à la réalisation de l'objectif.
- 1.2 Harmoniser les politiques des centres régionaux de coordination des ENC (RENC) eu égard aux questions administratives, juridiques, financières, ainsi qu'aux procédures techniques, etc.
- 1.3 Tenir compte du mandat des autres organes de l'OHI et les consulter selon qu'il convient, tout particulièrement la CHRIS.
- 1.4 Proposer, chaque année, un rapport aux Etats membres, par lettre circulaire et présenter une communication spéciale à l'occasion des sessions ordinaires de la Conférence hydrographique internationale.

2. Règles de procédure

- 2.1 Le Comité est composé de représentants dûment autorisés par les Etats membres, et un directeur du BHI participera aux réunions WEND.
- 2.2 Le Comité peut inviter des ONG internationales accréditées et des associations professionnelles à participer aux réunions du Comité, en qualité d'observateurs.
- 2.3 Les réunions seront organisées sur une base annuelle. Les dates et lieux seront communiqués au moins trois mois à l'avance.
- 2.4 Les membres du Comité éliront le président et le vice-président du Comité lors de la première réunion qui suit chaque session ordinaire de la Conférence hydrographique internationale.
- 2.5 Les recommandations du Comité seront soumises, par l'intermédiaire du Comité de direction, aux Etats membres de l'OHI en vue de leur adoption.
- 2.6 Le BHI agira en tant que Secrétariat du Comité WEND.

Référence : lettre circulaire du BHI No. 71/2004 du 2 novembre 2004.